

## 14<sup>e</sup> Session de l'Assemblée générale de l'UICN Ashkhâbâd, URSS, 26 septembre — 5 octobre 1978

### 17. Sites naturels du Patrimoine mondial

**RAPPELANT** qu'à l'origine l'idée de Fonds du Patrimoine mondial propose lors de la 9<sup>e</sup> session de L'assemblée générale de L'UICN (Lucerne, 1966) visait à encourager la protection de régions naturelles remarquables et d'importance mondiale:

**RECONNAISSANT** que la protection de régions naturelles est essentielle pour répondre aux besoins de l'humanité;

**RECONNAISSANT** aussi que la Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, adoptée en 1972 couvre L'établissement de fondations ou associations nationales publiques et privées dans le but de recueillir des dons destinés à la protection du patrimoine naturel et culturel;

**RECONNAISSANT** en outre que L'UICN a un rôle important à jouer dans l'application de la Convention de 1972; et

**NOTANT** que les zones naturelles sont maintenant considérées comme secondaires par rapport aux zones historiques et culturelles dans la mise en œuvre de la Convention - ce qui n'est pas en accord avec l'idée première;

L'Assemblée générale de L'UICN réunie du 26 septembre au 5 octobre 1978 à Ashkhâbâd (URSS) pour sa 14<sup>e</sup> session:

DEMANDE INSTAMMENT aux Etats qui ne l'ont pas encore fait de devenir parties à la Convention de 1972, concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel;

DEMANDE INSTAMMENT à tous les Etats de proposer des zones naturelles remarquables et universelles, dans tous les régions du monde ;

DEMANDE INSTAMMENT une surveillance continue des sites naturels du Patrimoine mondial, pour mettre en évidence les régions en danger et obtenir leur inclusion dans la liste des sites du patrimoine en danger ; et

PRIE les parties de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le plein effet de la Convention en ce qui concerne la reconnaissance et la protection de zones naturelles pouvant recevoir le statut de site du Patrimoine mondial, et accroître les contributions volontaires au Fonds du Patrimoine mondial.